

CESSATION DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ CONTRACTÉ

AVEC NATIXIS ODDO BHF

La société METROPOLE TELEVISION (ISIN FR0000053225) annonce qu'il a été mis fin le **30 septembre 2024**, après bourse, au contrat de liquidité qui était confié à NATIXIS ODDO BHF depuis le 2 juillet 2018.

Au 30 septembre 2024, les moyens suivants figurent au compte de liquidité :

- 120 320 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 1 104 965,22 euros.

Lors du dernier bilan semestriel, à date du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 157 618 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 632 033,5 euros.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 85 706 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 1 332 222,1 euros.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ AVEC

BNP FINANCIAL MARKETS

A compter du **1^{er} octobre 2024**, et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, la société METROPOLE TELEVISION a confié à BNP FINANCIAL MARKETS la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché, portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 120 320 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 1 104 965,22 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2024